

2025-27

Département De la Drôme  
COMMUNE DE SAINTE JALLE

ARRÊTÉ MUNICIPAL  
Du 27 Février 2025

**PORTANT attribution de l'I.F.S.E à  
Mme EYSSERIC Annie , Adjoint Administratif Territorial principal  
2<sup>ème</sup> classe contractuel**

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINTE-JALLE,**  
Code collectivité : 26306

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 88,

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1er alinéa de l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,

Vu le décret n° 2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat et des magistrats de l'ordre judiciaire dans certaines situations de congés,

Vu le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux,

Vu l'arrêté ministériel du 16/06/2017 pris pour l'application du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 au corps des Adjointes administratifs

Considérant qu'en application du principe de parité avec la fonction publique d'Etat, l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) est transposable à la fonction publique territoriale, et suivant la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (R.I.F.S.E.E.P.) comprenant l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise et le complément indemnitaire annuel,

Considérant que les fonctions exercées et l'expérience professionnelle acquise par Madame EYSSERIC Annie justifient le classement dans le groupe de fonctions 2 du cadre d'emploi des Adjointes Administratives de la catégorie C.

**ARRETE**

**Article 1er:** Madame EYSSERIC Annie Adjoint Administratif Territorial principal 2<sup>ème</sup> classe percevra une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) d'un montant mensuel fixe de 255 euros brut à compter du 01/01/2025.

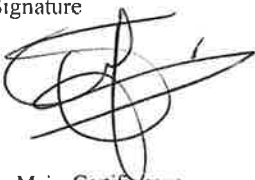
**Article 2:** Cette indemnité fera l'objet d'un versement mensuel à compter du 01/01/2025 .

**Article 3:** La secrétaire de mairie et le comptable sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté sera transmis au Président du Centre de Gestion, au Comptable de la collectivité, et notifié à l'intéressé.

Notifié le 03/03/2025

Signature



Sainte Jalle, Le 27 Février 2025

Le Maire,  
Marie-Noëlle



Le Maire Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification.